

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 5 juillet 2010 Résolution: CA10 26 0208

Recommandation au conseil municipal - Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de remplacer le secteur de densité « 21-03 » par le secteur de densité « 21-T3 », sur l'emplacement bordé au nord par la ruelle située au sud de la rue Masson, au sud par le boulevard Saint-Joseph, à l'ouest par la rue D'Iberville et à l'est par la rue Molson

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

D'adopter un Règlement intitulé « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) », afin de remplacer le secteur de densité « 21-03 » par le secteur de densité « 21-T3 », sur l'emplacement bordé au nord par la ruelle située au sud de la rue Masson, au sud par le boulevard Saint-Joseph, à l'ouest par la rue D'Iberville et à l'est par la rue Molson.

De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir audience publique.

Adoptée à l'unanimité.	
40.11 1080963069	
François W. CROTEAU	Patrick MARTEL
Maire de l'arrondissement	Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement

Signée électroniquement le 9 juillet 2010